

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire			
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

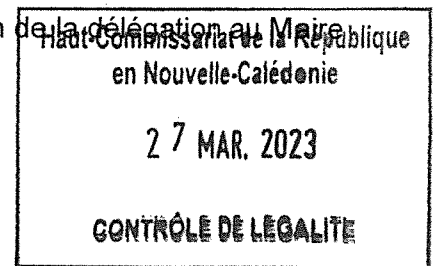
Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

RENDANT COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCES ACCORDEE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et
suivants L. 221-4,
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines
compétences dévolues au conseil municipal,
Vu la délibération n°24/22/III du 24 mars 2022 portant modification de la délégation au Maire
de certaines compétences dévolues au conseil municipal,
Vu la note explicative de synthèse n° 18/2023 du 17 mars 2023,
Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de
l'article L.122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie formalisées
par les arrêtés suivants dont les copies sont annexées à la présente :

- **N°512/22 du 01 septembre 2022,**
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville, à l'Association Sportive du Mont-Dore, le 02 septembre 2022.
- **N°515/22 du 02 septembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Cabaret on Broadway pour l'organisation de son spectacle prévu du 1er au 03 avril 2022.
- **N°516/22 du 02 septembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'école Art et Mouvement pour l'organisation de son spectacle prévu les 22,23 et 24 avril 2022.
- **N°517/22 du 02 septembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'académie de danse Pazapa pour l'organisation de son spectacle prévu du 26 au 29 mai 2022.
- **N°518/22 du 02 septembre 2022,**
Mise à disposition de la salle de danse du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore en faveur de la société Jeunesse Evènement pour la tenue de répétitions de danse pour l'année 2022.
- **N°519/22 du 02 septembre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore en faveur de Monsieur Wilfrid TANE XAT pour la tenue de répétition de danse hip hop pour l'année 2022.
- **N°520/22 du 05 septembre 2022,**
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, au Conseil Coutumier Drubéa-Kapumë, le 08 septembre 2022.

- **N°527/22 du 7 septembre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore sise à Boulari en faveur de l'association He Jo ! Pour un tournoi de basket de 3X3.
- **N°539/22 du 15 septembre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du centre culturel du Mont-Dore en faveur du comité Miss Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de l'élection prévue le 17 septembre 2022.
- **N°573/22 du 27 septembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore applicables à l'association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'un déjeuner prévu le 24 septembre 2022.
- **N°574/22 du 27 septembre 2022**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore applicables à Madame MAILAGI Lusiana pour l'organisation d'un repas familial prévu le 19 novembre 2022.
- **N°575/22 du 27 septembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore applicables à Monsieur FETIA Elvis et Madame VAITULUKINA Marie pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévu le dimanche 18 décembre 2022.
- **N°583/22 du 30 septembre 2022,**
Accordant la gratuité du petit théâtre au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore en faveur de l'association Mont-Dore Ring pour la tenue de son spectacle de fin d'année.
- **N°584/22 du 30 septembre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore sise à Boulari en faveur du Club Jeunesse Indonésienne pour un tournoi de badminton "Jeunes 2022" du samedi 15 au dimanche 16 octobre 2022.
- **N°610/22 du 17 octobre 2022,**
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, au Véloce Club Calédonien Mont-Dore, le 25 octobre 2022.
- **N°645/22 du 19 octobre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore en faveur de la société jeunesse événements pour l'organisation de l'élection "Miss et Mister Jeunesse Mont-Dore" prévue le 19 octobre 2022.
- **N°649/22 du 24 octobre 2022,**
Accordant la gratuité de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, à l'Association Sportive Automobile Nouvelle-Calédonie, le 26 octobre 2022.
- **N°652/22 du 24 octobre 2022,**
Complétant l'arrêté n°307/22 du 14 juin 2022, fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à décembre.
- **N°653/22 du 25 octobre 2022,**
Accordant la gratuité de l'esplanade du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore en faveur de l'association Animal Action NC en vue de l'organisation de la fête des animaux, le 05 novembre 2022.
- **N°655/22 du 26 octobre 2022,**
Autorisant un emprunt auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie.
- **N°656/22 du 26 octobre 2022,**
Autorisant un emprunt auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie.

- **N°661/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'école Atuvera pour l'organisation de son spectacle les 28 et 29 octobre 2022.
- **N°662/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'école Tahiti dance pour l'organisation de son spectacle les 3, 4 et 30 octobre 2022.
- **N°663/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Arabesque pour l'organisation de son spectacle les 5 et 6 novembre 2022.
- **N°664/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'école Atelier 6 centre de danse pour l'organisation de son spectacle les 2, 13, 18, 19 et 20 novembre 2022.
- **N°665/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Orientale Nejmas pour l'organisation de son spectacle le 1^{er} décembre 2022.
- **N°666/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à Monsieur Sylvain SORIGNON de l'école Fa Si La Jouer pour l'organisation de son spectacle le 1^{er} décembre 2022.
- **N°667/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Corps et Graff pour l'organisation de son spectacle les 2 et 4 décembre 2022.
- **N°668/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à Mademoiselle Dolores GREMY pour l'organisation de son spectacle les 03 et 04 décembre 2022.
- **N°669/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Calédonienne de Danse Orientale (ACDO) pour l'organisation de son spectacle les 10 et 11 décembre 2022.
- **N°670/22 du 28 octobre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à la compagnie L.Danse pour l'organisation de son spectacle les 08 octobre, 25 et 26 novembre 2022.
- **N°695/22 du 17 novembre 2022,**
Accordant la gratuité de la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon-Dore à Monsieur Hervé PERIGNON pour l'organisation d'un concert gratuit de la chorale "Pluie d'Or" à destination des séniors de la commune prévu le 12 novembre 2022.
- **N°696/22 du 17 novembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'école internationale James Cook Nouvelle Calédonie pour l'organisation de son spectacle les 21, 22 et 29 novembre 2022.

- **N°707/22 du 22 novembre 2022,**
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, à la Fondation Xérè Prony Ressources NC, le mardi 29 novembre 2022.
- **N°709/22 du 23 novembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables au "Rassemblement - Les Républicains" pour la tenue de réunions de travail prévues le 04 avril 2022.
- **N°727/22 du 1 décembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés applicables à l'association L.DANSE représentée par Madame Fanny POLET, pour l'organisation de cours de danse pour l'année 2022.
- **N°728/22 du 2 décembre 2022,**
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la salle de réunion de la Mairie annexe de Plum, au Syndicat Mixte des Transports Urbains, les mercredis 25 janvier et 1er février 2023.
- **N°743/22 du 12 décembre 2022,**
Fixant les frais de mise à disposition de la place des Accords et du matériel de la Ville du Mont-Dore, applicables à la société Pacific Fair du 02 au 04 décembre 2022.
- **N°744/22 du 12 décembre 2022,**
Fixant les frais du petit théâtre du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore, applicables à la compagnie "Le Petit café de l'Art" pour l'organisation de son spectacle prévu les 08 et 9 décembre 2022.
- **N°746/22 du 14 décembre 2022,**
Fixant les frais de la salle de spectacles de la Ville du Mont-Dore, applicables à la compagnie "J'EM" pour l'organisation de son spectacle prévu les 08,9,10 et 11 décembre 2022.
- **N°780/22 du 30 décembre 2022,**
Abrogeant l'arrêté n°575/22 du 27 septembre 2022 fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés au Vallon Dore applicables à Monsieur Elvis et Madame VAITULUKINA Marie pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévu le dimanche 18 décembre 2022.
- **N°05/23 du 6 janvier 2023,**
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions club Mont-Dore Déliciosa, le 14 janvier 2023.
- **N°41/23 du 1 février 2023,**
Mise à disposition de la Place des accords et de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Régiment d'infanterie de marine du Pacifique Nouvelle-Calédonie, le 04 février 2023.
- **N°49/23 du 13 février 2023,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés applicables à l'association Pacico Knz, le 04 février 2023.
- **N°50/23 du 13 février 2023,**
Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023.
- **N°59/23 du 20 février 2023,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à la SARL Leo & Co pour son spectacle prévu les 24, 25 février 2023.

- **N°67/23 du 21 février 2023,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour l'organisation de cours de gym bien être pour l'année 2023.
- **N°81/23 du 28 février 2023,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Monsieur Michel BAUDRY, le 18 février 2023.
- **N°82/23 du 28 février 2023,**
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à l'association L.Danse représentée par Madame Fanny POLET, pour l'organisation de cours de danse pour l'année 2023.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 MAR. 2023
au Commissaire Délégué
et notifié le 29 MAR. 2023
est exécutoire de plein droit

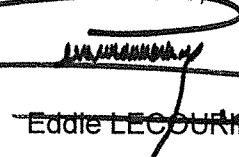
Pour ampliation
Le Chef Adjoint
du Service des Affaires Générales

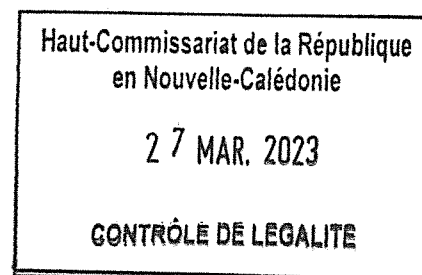
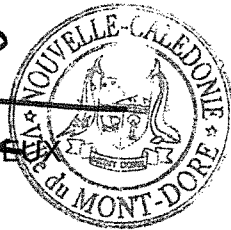
Lindsay TEPAVA

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le secrétaire de séance Le Maire,


Ivy POIA


Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal.

P.J : Projet de délibération.

Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre de l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville, à l'Association Sportive du Mont-Dore, le 02 septembre 2022 (arrêté n°512/22 du 1^{er} septembre 2022).
- du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Cabaret on Broadway pour l'organisation de son spectacle prévu du 1er au 03 avril 2022 (arrêté n°515/22 du 2 septembre 2022).
- du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'école Art et Mouvement pour l'organisation de son spectacle prévu les 22,23 et 24 avril 2022 (arrêté n°516/22 du 2 septembre 2022).
- la salle de spectacles du centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'académie de danse Pazapa pour l'organisation de son spectacle prévu du 26 au 29 mai 2022 (arrêté n°517/22 du 2 septembre 2022).
- la salle de danse du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore à la société Jeunesse Evènement pour la tenue de répétitions de danse pour l'année 2022 (arrêté n°518/22 du 2 septembre 2022)
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Wilfrid TANE XAT pour pour la tenue de répétition de danse hip hop l'année 2022 (arrêté n°519/22 du 2 septembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, au Conseil Coutumier Drubéa-Kapumë, le 08 septembre 2022 (arrêté n°520/22 du 5 septembre 2022).
- la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore sise à Boulari à l'association He Jo ! (arrêté n°527/22 du 7 septembre 2022).
- la salle de spectacles du centre culturel du Mont-Dore au comité Miss Nouvelle-Calédonie le 17 septembre 2022 (arrêté n°539/22 du 15 septembre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à l'association Citoyen Mondorien le 24 septembre 2022 (arrêté n°573/22 du 27 septembre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à Madame MAILAGI Lusiana le 19 novembre 2022 (arrêté n°574/22 du 27 septembre 2022).

- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à Monsieur FETIA Elvis et Madame VAITULUKINA Marie le 18 décembre 2022 (arrêté n°575/22 du 27 septembre 2022).
- le petit théâtre au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Ring (arrêté n°583/22 du 30 septembre 2022).
- la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore au Club Jeunesse Indonésienne les 15 et 16 octobre 2022 (arrêté n°584/22 du 30 septembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Véloce Club Calédonien Mont-Dore, le 25 octobre 2022 (arrêté n°610/22 du 17 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la société jeunesse évènements, le 19 octobre 2022 (arrêté n°645/22 du 19 octobre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive Automobile Nouvelle-Calédonie, le 26 octobre 2022 (arrêté n°649/22 du 24 octobre 2022).
- l'esplanade du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Animal Action NC, le 05 novembre 2022 (arrêté n°653/22 du 25 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Atuvera, les 28 et 29 octobre 2022 (arrêté n°661/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Tahiti dance, les 3, 4 et 30 octobre 2022 (arrêté n°662/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Arabesque pour l'organisation de son spectacle les 5 et 6 novembre 2022 (arrêté n°663/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Atelier 6 centre de danse, les 2, 13, 18, 19 et 20 novembre 2022 (arrêté n°664/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Orientale Nejmas, le 1er décembre 2022 (arrêté n°665/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Sylvain SORIGNON de l'école Fa Si La Jouer, le 1er décembre 2022 (arrêté n°666/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Corps et Graff, les 2 et 4 décembre 2022 (arrêté n°667/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à Mademoiselle Dolores GREMY, les 03 et 04 décembre 2022 (arrêté n°668/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Calédonienne de Danse Orientale (ACDO), les 10 et 11 décembre 2022 (arrêté n°669/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la compagnie L.Danse, les 08 octobre, 25 et 26 novembre 2022 (arrêté n°670/22 du 28 octobre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon-Dore à Monsieur Hervé PERIGNON, le 12 novembre 2022 (arrêté n°695/22 du 17 novembre 2022).

- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école internationale James Cook Nouvelle Calédonie, les 21, 22 et 29 novembre 2022 (arrêté n°696/22 du 17 novembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, à la Fondation Xéré Prony Ressources NC, le 29 novembre 2022 (arrêté n°707/22 du 22 novembre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au "Rassemblement - Les Républicains", le 04 avril 2022 (arrêté n°709/22 du 23 novembre 2022).
- la salle des communautés à l'association L.DANSE représentée par Madame Fanny POLET, pour l'année 2022 (arrêté n°727/22 du 1^{er} décembre 2022).
- la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la salle de réunion de la Mairie annexe de Plum, au Syndicat Mixte des Transports Urbains, les 25 janvier et 1er février 2023 (arrêté n°728/22 du 2 décembre 2022).
- la place des Accords et du matériel de la Ville du Mont-Dore à la société Pacific Fair du 02 au 04 décembre 2022 (arrêté n°743/22 du 12 décembre 2022).
- du petit théâtre du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore à la compagnie "Le Petit café de l'Art" pour l'organisation de son spectacle prévu le 08 et 9 décembre 2022 (arrêté n°744/22 du 12 décembre 2022).
- la salle de spectacles de la Ville du Mont-Dore, à la compagnie "J'EM" pour l'organisation de son spectacle prévu le 08,9,10 et 11 décembre 2022 (arrêté n°746/22 du 14 décembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions club Mont-Dore Déliciosa, le 14 janvier 2023 (arrêté n°5/23 du 6 janvier 2023).
- la Place des accords de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Régiment d'infanterie de marine du Pacifique Nouvelle-Calédonie, le 04 février 2023 (arrêté n°41/23 du 1^{er} février 2023).
- la salle des communautés du Vallon Dore à l'association Pacico Knz, le 04 février 2023 (arrêté n°49/23 du 13 février 2023).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la SARL Leo & Co pour son spectacle prévu les 24, 25 février 2023 (arrêté n°59/23 du 20 février 2023).
- la salle des communautés à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour l'organisation de cours de gym bien être pour l'année 2023 (arrêté n+67/23 du 21 février 2023).
- la salle des communautés à Monsieur Michel BAUDRY, le 18 février 2023 (arrêté n°81/23 du 28 février 2023).
- la salle des communautés à l'association L.Danse représentée par Madame Fanny POLET, pour l'organisation de cours de danse pour l'année 2023 (arrêté n°82/23 du 28 février 2023).

➤ **Abrogations :**

- l'arrêté n°575/22 du 27 septembre 2022 fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés au Vallon Dore applicables à Monsieur Elvis et Madame VAITULUKINA Marie pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévu le dimanche 18 décembre 2022 (arrêté n°780/22 du 30 décembre 2022).

➤ **Droits d'entrées :**

- aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à décembre (arrêtés n°652/22 du 24 octobre 2022).
- aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023 (arrêté n°50/23 du 13 février 2023).

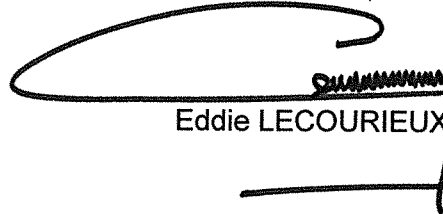
➤ **Emprunt :**

- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°655/22 du 26 octobre 2022).
- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°656/22 du 26 octobre 2022).

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2023

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

